



Demande de non renouvellement de contrat dans une collectivité

Par **zozo31**, le **20/11/2009** à **10:36**

Bonjour,

J'ai envoyé une lettre de non renouvellement contrat à la mairie pour laquelle je travaille. J'ai eu 3 arrrêtés d'une durée d'un an à chaque fois, sur un poste de catégorie A. Mon contrat se termine 31 décembre. J'ai respecté le délai de préavis (2 mois parce que j'y travaille depuis juin 2005). Comment se passe les indemnités de chômage ? A combien j'ai le droit ? sur quelle durée ? J'ai contacté les ressources humaines, je sais seulement que je dois pointer en mairie. Ils n'ont pas pu me donner des infos, ils me répondent "on doit calculer tous cela", "ça dépend de beaucoup de paramètres" etc.

Merci de votre réponse